



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/7  
17 novembre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE  
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA  
SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE  
PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES  
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Deuxième réunion

Cancun, Mexique, 4 – 17 décembre 2016

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

### **RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR L'ADMINISTRATION DU PROTOCOLE ET SUR LES QUESTIONS BUDGÉTAIRES**

*Note du Secrétaire exécutif*

#### **INTRODUCTION**

##### **Contexte**

1. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation a adopté, à sa première réunion, un budget de programme pour la période biennale 2015-2016.
2. Le présent document présente les résultats financiers et le rendement administratif du Protocole de Nagoya depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Il doit être lu de concert avec les documents sur le budget de programme global du programme de travail de la Convention, du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya pour la période biennale 2017-2018 (UNEP/CBD/COP/13/23 et Add.1), les rapports du Secrétaire exécutif sur l'administration de la Convention et du Protocole de Cartagena pour la période biennale 2015-2016 (UNEP/CBD/COP/13/7 et UNEP/CBD/COP-MOP/8/7) et le rapport sur l'examen fonctionnel du Secrétariat (UNEP/CBD/COP/13/7/Add.2).
3. Quatre-vingt-six Parties avaient accédé au Protocole de Nagoya ou l'avaient ratifié au 30 septembre 2016. La liste de ces Parties est publiée sur le site Web du Secrétariat. Elle est actualisée chaque fois que le Secrétaire reçoit un avis du Dépositaire concernant le dépôt d'un nouvel instrument d'accession ou de ratification.
4. Ce document est divisé en quatre parties, comme suit :
  - a) La partie I contient un rapport sur le revenu et l'exécution du budget des deux fonds d'affectation spéciale du Protocole en 2015, à savoir le fonds d'affectation spéciale pour le budget de programme de base du Protocole de Nagoya (fonds d'affectation spéciale BB) et le fonds d'affectation

\* UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/1/Rev.1.

spéciale volontaire des contributions supplémentaires volontaires en appui aux activités approuvées du Protocole de Nagoya (fonds d'affectation spéciale BX); la partie II porte sur les sommes engagées au cours de l'année 2016 dans les fonds d'affectation spéciale BB et BX;

b) La partie III porte que les questions administratives et de personnel. Elle fait état des progrès accomplis dans la classification, l'annonce et la nomination aux postes vacants approuvés au titre du Protocole;

c) La partie IV porte sur les indicateurs d'efficacité pendant la période biennale 2015-2016.

5. Le document UNEP/CBD/NP/COP MOP/2/INF/8 contient les renseignements suivants :

a) État des contributions aux fonds d'affectation spéciale BB et BX au 31 décembre 2015;

b) Barèmes des contributions pour la période 2015-2016 au 30 septembre 2016;

c) États financiers vérifiés des fonds d'affectation spéciale BB et BX au 31 décembre 2015;

d) Indicateurs de succès et d'efficacité du budget de programme;

e) Détails sur les forums en ligne et les conférences en temps réel s'étant déroulées pendant la période intersessions.

## **I. REVENU ET EXÉCUTION DU BUDGET EN 2015**

### **Contexte**

6. Le Secrétariat des Nations Unies a entrepris un projet de réforme administrative (Umoja) afin d'intégrer et de simplifier les procédés d'affaires de la gestion financière et des ressources humaines et physiques. Cette réforme administrative est dictée par la mise en œuvre d'un système de planification des ressources de l'entreprise et a été déployée à l'échelle du système des Nations Unies le 1<sup>er</sup> juin 2015. Le déploiement d'Umoja a été un processus d'envergure et complexe qui a nécessité un important volume de travail et de ressources. Le « lancement » d'Umoja a débuté en avril 2015 par la décélération des activités du système des Nations Unies en vue de la transition fluide de l'ancien système, le système intégré de gestion (SIG), à Umoja. Les opérations ont repris graduellement au début du mois de juin après une période d'inactivité de trois semaines, pendant lesquelles aucun système de gestion de l'information n'a été disponible. En conséquence, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a fonctionné à capacité très restreinte pendant environ quatre mois (de mai à septembre 2015), ce qui a occasionné des retards dans la mise en œuvre de son programme de travail.

7. La transition à Umoja a aussi eu comme conséquence de centraliser plusieurs postes administratifs et financiers à Nairobi, limitant ainsi considérablement l'autonomie financière du Secrétariat. Par exemple, désormais, le Secrétariat ne peut utiliser son compte en banque de Montréal que pour verser les indemnités journalières de subsistance. Les paiements aux fournisseurs, aux consultants et aux partenaires d'exécution doivent être traités à Nairobi, ce qui a entraîné d'importants retards dans le paiement et une perte de confiance et de bonne volonté de la part de certains fournisseurs.

8. Le changement a aussi eu comme conséquence de prolonger le processus d'achat de biens et de services à cause de la centralisation de l'autorité approbatrice et de l'introduction d'étapes supplémentaires au processus d'achat. Le Secrétariat a éprouvé des difficultés à acheter des biens et services auprès des fournisseurs locaux à cause des longues démarches obligeant le fournisseur à s'inscrire dans le Portail mondial des fournisseurs des organismes des Nations Unies afin de faire des affaires avec les Nations Unies. Ces exigences bureaucratiques ont découragé les petites et moyennes entreprises de manifester leur intérêt à participer au processus d'appel d'offres et ont empêché le Secrétariat d'acheter les services nécessaires au moment où il en avait besoin. Par exemple, le Secrétariat n'a pu faire son premier achat de fournitures de bureau depuis le lancement d'Umoja en juin 2015 qu'en septembre 2016.

9. Umoja a la capacité de produire divers rapports pour appuyer le processus décisionnel et communiquer des informations aux donateurs. Le progiciel de gestion intégré (PGI) demeure capable d'offrir entièrement toutes ses fonctions, mais le Secrétariat a eu de la difficulté à faire le rapprochement

entre les divers rapports financiers créés par Umoja et les rapports financiers créés par le système des Nations Unies pour 2015.

10. Le Contrôleur des Nations Unies, dans son document d'information sur les rapports aux donateurs du 19 mai 2016, a expliqué que les difficultés qu'a connues l'Organisation à produire des rapports financiers globaux pour l'exercice 2015 ont été causées par le fait que les dépenses et les revenus de 2015 ont été consignés dans l'ancien système et dans Umoja. Les structures de données, le codage et les tableaux des comptes ne sont pas les mêmes dans le Système intégré de gestion et dans Umoja. Ce problème devrait être réglé graduellement au fil du temps.

11. Umoja est encore en processus de stabilisation et bien que des progrès réguliers aient été accomplis, plusieurs défauts de jeunesse persistent qui empêchent le Secrétariat de fonctionner au même niveau qu'avant Umoja.

**A. Fonds général d'affectation spéciale pour le Protocole de Nagoya  
(budget de base ou Fonds d'affectation spéciale BB)**

*1. Revenu et exécution du budget en 2015*

*a) Budget de 2015*

12. La Conférence des Parties, dans sa décision NP-I/13, a approuvé le budget de base du programme de 290 184 \$US pour le Protocole de Nagoya pour l'année 2015 payable par les Parties.

13. Les contributions annoncées réelles au Protocole en 2015 ont été de 292 972 \$US, en raison de l'ajout d'une nouvelle Partie au Protocole en 2015.

*b) Contributions pour 2015*

14. Les contributions reçues en 2015 pour le budget de base du Protocole (fonds d'affectation spéciale BB) ont été de 244 096 \$US. Par conséquent, les contributions payées pour 2015 au 31 décembre 2015 ont représenté 84 pour cent du budget de base total approuvé pour l'année par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties, à sa première réunion. Cette somme représente la contribution versée en entier ou en partie par 21 Parties (ou 32 pour cent des 66 Parties au Protocole de Nagoya au 31 décembre 2015).

*c) Dépenses en 2015*

15. Les dépenses de 2015 (comprenant les coûts d'appui au programme) s'élevaient à 54 322 \$US au 31 décembre 2015, ce qui représente environ 19 pour cent de la somme totale approuvée pour les activités du fonds d'affectation spéciale BB en 2015, conformément à la décision NP-I/13. Ce faible niveau de dépenses est attribuable en grande partie à la vacance du poste P-3 pour le renforcement des capacités, qui n'a pas pu être pourvu en 2015. Le recrutement a été plus long que d'habitude à cause de l'introduction d'Umoja et de ses conséquences sur la capacité de fonctionner du Secrétariat. Cependant, l'approche intégrée adoptée par le Secrétariat après l'examen fonctionnel et l'embauche d'aide temporaire afin d'appuyer les travaux du Protocole de Nagoya ont permis à l'unité d'accomplir des progrès dans la mise en œuvre des activités au cours de la période biennale de 2015-2016. Le Bureau de la Conférence des Parties, comprenant les membres suppléants du Protocole de Nagoya, s'est réuni à deux reprises en 2015, selon les besoins pour s'acquitter de ses responsabilités de Bureau de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties. Tous les coûts ont été imputés au Bureau de la Conférence des Parties car il n'y a pas eu de coûts distincts, ce qui a laissé des sommes non dépensées au budget du Protocole.

16. Les dépenses de 54 322 \$US de l'année 2015 représentent 22 pour cent de l'ensemble des contributions reçues pour 2015 (244 096 \$US) au 31 décembre 2015. La ventilation des dépenses consignées par objet de dépense pour 2015 est précisée à tableau 1, ci-dessous.

**Tableau 1. Dépenses du fonds d'affectation spéciale BB en 2015, par objet de dépense (milliers de \$US)**

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Engagements/ Dépenses</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties</i>
Coûts de personnel	171,8	26,3	15
Réunions du Bureau	35,0	0	0
Réunions du groupe consultatif informel du Centre d'échange	30,0	17,7	57
Coûts de la traduction du Centre d'échange sur l'APA	20,0	0	0
Impression/publication	0	4,1	
<b>I. Total partiel</b>	<b>256,8</b>	<b>48,1</b>	<b>19</b>
II. Coûts d'appui au programme (13 pour cent)	33,4	6,2	19
<b>BUDGET GLOBAL (I + II)</b>	<b>290,2</b>	<b>54,3</b>	<b>19</b>
III. Réserve du Fonds de roulement	0,0		0,0
<b>Budget global (II + III)</b>	<b>290,2</b>	<b>54,3</b>	<b>19</b>

**II. PRÉVISIONS DU REVENU ET DE L'EXÉCUTION DU BUDGET EN 2016****A. Fonds général d'affectation spéciale du Protocole de Nagoya (budget de base ou fonds d'affectation spéciale BB)***1. Budget de 2016*

17. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, dans sa décision NP-I/13, a approuvé le budget de base du programme de 985 512 \$US pour le Protocole de Nagoya pour l'année 2016 payable par les Parties.

*2. Contributions pour 2016*

18. Les contributions reçues en 2016 pour le fonds d'affectation spéciale BB s'élevaient à 615 565 \$US au 30 septembre 2016, comme suit :

Versements en avance pour 2016 reçus en 2015	907 \$US
Contributions pour 2016 reçues en 2016	614 658 \$US
<b>Total</b>	<b>615 665 \$US</b>

De plus, la somme de 17 430 \$US a été reçue en 2016 pour des contributions de 2015 et 20 \$US ont été reçus en 2016 pour les années à venir.

19. Les contributions promises réelles au Protocole pour l'année 2016 ont été de 1 362 804 \$US à cause de l'ajout de nouvelles Parties au Protocole.

*3. Engagements en 2016*

20. Une somme totale de 985 512 \$US est engagée pour l'année 2016. Cette somme représente cent pour cent des sommes approuvées par la Conférence des Parties pour l'année 2016. Des dépenses représentant la somme totale de 648 795 \$US ont été engagées en 2016 au 30 septembre 2016 (voir le tableau 2, ci-dessous). Les sommes prévues au budget pour le Comité de conformité n'ont pas été suffisantes pour payer les frais de voyage de 14 membres du Comité et de 2 représentants des communautés

autochtones et locales, ce qui explique le dépassement des dépenses de 147 pour cent. Les dépenses des réunions du Comité consultatif informel ont été inférieures aux sommes budgétées à cause de l'annulation de dernière minute de participants subventionnés. La traduction du site Web du Centre d'échanges sur l'APA n'a pu être réalisée qu'après la stabilisation de la fonctionnalité. Une version stable du site Web du Centre d'échanges sur l'APA a été lancée en mai 2016. La mise en œuvre du mécanisme de soutien à la traduction et la traduction du contenu du site Web ont débuté en octobre 2016 et prendront fin à la fin de 2016.

**Tableau 2. Dépenses du fonds d'affectation spéciale BB en 2016 par objet de dépense**  
(milliers \$US)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Engagements/ Dépenses</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties</i>
Coûts de personnel	428,2	170,9	40
Réunions du Bureau	35,0	15,8	45
Réunions du Comité de conformité	30,0	44	147
Réunions du Groupe consultatif informel du Centre d'échanges	30,0	14,5	48
Deuxième réunion des Parties (deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties)	328,9	328,9	100
Coûts de traduction du Centre d'échange sur l'APA	20,0	0	0
<b>Total partiel</b>	<b>872,1</b>	<b>574,2</b>	<b>39</b>
Coûts d'appui au programme (13 per cent)	113,4	74,6	39
<b>BUDGET GLOBAL (II + III)</b>	<b>985,5</b>	<b>648,8</b>	<b>39</b>

**B. Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les contributions supplémentaires volontaires en appui aux activités approuvées du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (fonds d'affectation spéciale BX)**

21. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, à sa première réunion, a approuvé la somme de 2 114 800 \$US pour le fonds d'affectation spéciale BX pour la période 2015-2016. Le Secrétariat avait reçu des contributions promises de 623 262 \$US au 30 septembre 2016 pour des activités supplémentaires prévues. Une somme de 480 247 \$US a été recueillie en 2015-2016 en contributions pour des sommes promises pour 2015-2016, ce qui représente un taux de collecte de 77 pour cent. Une somme supplémentaire de 1 105 530 \$US a été promise et payée par le gouvernement du Japon au fonds d'affectation spéciale BE, au nom du fonds japonais pour la diversité biologique.

22. Une somme totale de 1 228 864 \$US\* a été engagée ou dépensée en 2015 et 2016 (au 30 septembre 2016) dans le cadre d'activités supplémentaires approuvées, dont les activités importantes ci-dessous :

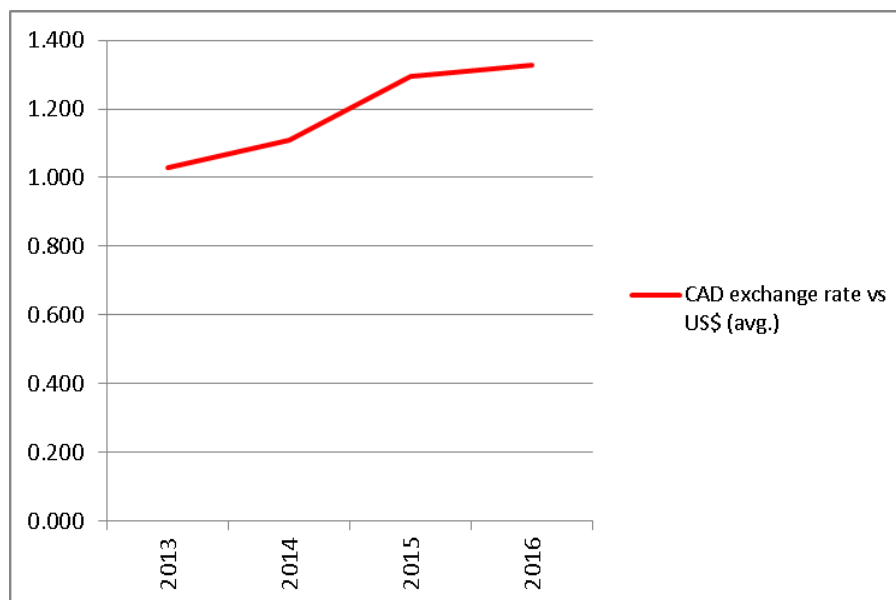
<i>Activité</i>	<i>Dépenses (\$US)</i>	<i>Nombre de participants subventionnés</i>
Coûts de personnel	344 807	S.o.
Programme de renforcement des capacités en appui à la mise en place de cadres juridiques pour l'application du Protocole de Nagoya	660 000	59
Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités pour l'application du Protocole de Nagoya; Montréal, Canada, du 15 au 17 septembre 2015	39 280	13
Deuxième réunion du Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités pour l'application du Protocole de Nagoya; Montréal, Canada, du 15 au 17 juin 2016	32 527	12
Réunion du Groupe d'experts sur l'article 10 du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages; Montréal, Canada, du 1 <sup>er</sup> au 3 février 2016	27 092	12
Programme de renforcement des capacités pour le Centre d'échange sur l'APA	26 923	S.o.
Facilitation de la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation par les Parties et les acteurs compétents	28 749	S.o.

\* Le coût de certaines de ces activités est consigné au fonds d'affectation spéciale BE.

### **C. Coûts de personnel**

23. Les coûts de personnel comprennent les salaires et avantages sociaux. Comme ces coûts sont établis à partir des coûts standards utilisés par les Nations Unies, les dépenses réelles varient d'un lieu d'affectation à l'autre, selon les fluctuations dans les indemnités de poste et autres facteurs, tels que le nombre de personnes à charge, les subventions pour les études et les coûts de rapatriement. Un poste P-3 (renforcement des capacités) était vacant et en voie d'être pourvu au 30 septembre 2016. Les dépenses de coût de personnel en 2015-2016 ont subi les conséquences importantes de la baisse de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine en 2015-2016, notamment une baisse de 20 pour cent de sa valeur par rapport à la valeur moyenne du dollar canadien de 2014 utilisée pour calculer les coûts de personnel en 2015-2016 (voir la figure 1, ci-dessous). Les coûts réels de personnel du Secrétariat sont ainsi moins élevés que budgétés à l'origine.

**Figure 1. Taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain, 2014-2016**



24. Les dépenses en coûts de personnel au titre du fonds d'affectation volontaire (BX) du Protocole de Nagoya sont indiqués dans le tableau ci-dessus et représentent les coûts de personnel d'un administrateur de programme P-3 du Centre d'échange sur l'APA pour la période 2015-2016.

#### **D. Voyages officiels**

25. Le personnel du Secrétariat représente le Protocole lors de divers événements et réunions, et les déplacements du personnel pour se rendre à ces événements présentés par d'autres organisations sont un moyen important de réaliser des synergies et d'intégrer les programmes de travail. Les voyages officiels comprennent les coûts des déplacements pour assurer les services aux réunions organisées par le Secrétariat au titre du Protocole. Le personnel du Secrétariat avait assisté à 26 réunions en 2015-2016 au 30 septembre 2016. Ces voyages ont été financés à partir de différentes sources, dont le budget de base de la Convention (fonds d'affectation spéciale BY).

26. Le Secrétariat a organisé des réunions à distance sur Skype, des vidéoconférences et une vidéo (14 webinaires ont été organisés au total) et participé à neuf réunions à distance, afin de réduire les frais de voyage et les émissions de carbone.

#### **E. Dépenses générales de fonctionnement**

27. Les dépenses générales de fonctionnement comprennent le financement de l'équipement et des fournitures de bureau, les coûts des services publics et des assurances, les coûts d'imprimerie et de distribution des documents écrits et autres. Ces coûts engagés par le Secrétariat ont été imputés aux budgets de la Convention et du Protocole de Cartagena, dans un rapport de 85 à 15.

### **III. PERSONNEL**

#### **A. Postes établis**

28. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties a adopté dans sa décision NP-I/13, à sa première réunion, trois postes professionnels au titre du budget de base (fonds d'affectation spéciale BB) pour la période biennale 2015-2016. Un (1) poste était vacant et en voie d'être pourvu au 30 septembre 2016.

29. L'information sur l'état de la dotation en personnel du Secrétariat est communiquée deux fois l'an dans le rapport semestriel publié sur le site Web du Secrétariat, où il est également possible d'obtenir des explications détaillées de la situation.

**Tableau 4. État de la dotation en personnel prévue au budget de base du Protocole de Nagoya (fonds d'affectation spéciale BB) (au 30 septembre 2016)**

<i>État des postes</i>	<i>Postes professionnels</i>
Nombre de postes approuvés par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	3
Pourvus	2

30. En ce qui concerne les postes financés dans le budget de base de la Convention, deux titulaires de postes professionnels et un titulaire de poste général ont assuré le soutien aux activités du Protocole de Nagoya en 2015-2016. De plus, la Convention et le Protocole de Cartagena se sont séparé à parts égales les services d'un administrateur de programme sur le renforcement des capacités qui soutient l'APA et le groupe des connaissances traditionnelles. Un poste de services généraux est vacant et le recrutement d'un titulaire est en cours.

31. Outre le personnel payé à même le budget de base du Protocole de Nagoya, un poste professionnel a été financé à partir de sources volontaires au titre du Protocole de Nagoya.

#### **B. Examen fonctionnel**

32. La Conférence des Parties, au paragraphe 3 de sa décision XII/32, a demandé au Secrétaire exécutif de réaliser l'examen fonctionnel du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en consultation avec le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place en mai 2016, dans la foulée de l'examen fonctionnel du Secrétariat, qui intègre le travail du Secrétariat à l'échelle de la Convention et des Protocoles de Nagoya et de Cartagena. En conséquence de cette intégration, le travail du Protocole de Nagoya est désormais reflété dans la nouvelle division du soutien scientifique et de politique du Secrétariat au sein du Groupe de l'APA et des connaissances traditionnelles.

33. Quatre postes professionnels (P-3 sur le renforcement des capacités, en recrutement, P-2 sur le Centre d'échange sur l'APA et 50 pour cent d'un P-4 sur le renforcement des capacités et d'un P-3 sur l'APA) ont été intégrés aux autres groupes dans la foulée de l'examen fonctionnel, afin d'offrir du soutien aux travaux de la Convention et de ses deux Protocoles. Deux de ces trois postes ont été financés à même le budget de base et deux ont été approuvés par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à sa première réunion.

34. Le personnel travaillant à plein temps pour l'APA et le Protocole de Nagoya au sein du Groupe de l'APA et des connaissances traditionnelles comprend trois titulaires de postes professionnels (dont un financé à même les sources volontaires) et deux titulaires de postes de services généraux. La nouvelle approche intégrée veillera à ce que le personnel des autres groupes (p. ex., groupe des affaires juridiques et intergouvernementales, groupe du renforcement des capacités, groupe des communications et de la sensibilisation, groupe de la prévention des risques biotechnologiques et de la biosécurité, groupe des politiques économiques et de la mobilisation des ressources, groupe de la technologie de l'information) offrent un soutien supplémentaire sur l'APA et le Protocole de Nagoya.

35. Le document UNEP/CBD/COP/13/7/Add.2 propose un rapport complet du Secrétaire exécutif sur l'avancement de l'examen fonctionnel.

#### IV. INDICATEURS DE SUCCÈS ET D'EFFICACITÉ DU BUDGET DE PROGRAMME

##### A. Gestion du budget

1. Allocation budgétaire par rapport aux dépenses pour le fonds d'affectation spéciale BB.

Allocation budgétaire de 2015-2016 : 1 275 696 \$US

Dépenses budgétaires du fonds d'affectation spéciale BB (prévues) : 818 000 \$US

2. Budget volontaire approuvé pour des activités supplémentaires approuvées par rapport aux dépenses.

Budget volontaire approuvé pour 2015-2016 : 2 114 800 \$US

Fonds volontaires reçus pour les activités supplémentaires approuvées en 2015-2016 (septembre 2016) : 1 585 777 \$US

Dépenses engagées pour les activités supplémentaires approuvées en 2015-2016 (septembre 2016) : 1 160 957 \$US

##### B. Mobilisation de ressources pour les activités supplémentaires approuvées de 2015-2016

1. Fonds mobilisés pour les activités dirigées par le Secrétariat

Contributions promises pour 2015-2016 (septembre 2016) : 1 728 792 \$US

Contributions reçues en 2015-2016 (septembre 2016) = 1 585 777 \$US

2. Fonds mobilisés pour le renforcement des capacités par le biais d'ateliers régionaux

Sommes promises pour le renforcement des capacités au titre du fonds d'affectation spéciale BX pour 2015-2016 (septembre 2016) : 660 000 \$US

##### C. Renforcement des capacités et sensibilisation

1. Activités et ateliers de formation pour lesquels le Secrétariat fournit des ressources

- a. Nombre de participants : 319 (4 ateliers et 14 webinaires)

- b. Nombre de Parties participantes : 24

- c. Niveau de satisfaction des participants : 92 pour cent, en moyenne :

UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/INF/8.

La partie II-B du document UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/8 offre des renseignements détaillés sur les activités de renforcement des capacités.

##### 2. Publications distribuées

Au total, 45 377 exemplaires de publications ont été distribués au cours de la période biennale 2015-2016, comme suit : 23 738 en anglais; 6 650 en français; 4 842 en espagnol; 4 355 en arabe; 4 381 en russe et 1 411 en chinois.

##### 3. Nombre de visites sur le site Web

Il y a eu au total 191 477 visites de pages sur le site Web <https://absch.cbd.int> du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 septembre 2016.

##### 4. Nombre de réunions auxquelles le Secrétariat a participé

Le personnel du Secrétariat a assisté à 26 réunions et participé à distance à 9 autres réunions du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 septembre 2016.

**D. Autres fonctions du Secrétariat**

1. Pourcentage des documents de travail mis à la disposition des Parties dans toutes les langues de travail, dans les délais prescrits :

<b>Réunion</b>	<b>Anglais seulement</b>	<b>Toutes les langues</b>
Deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya	89 pour cent	72 pour cent

2. Pourcentage des plénières de la Conférence des Parties pour lesquelles des services d'interprétation ont été fournis : 100 pour cent.

**LISTE DES RÉUNIONS ORGANISÉES PAR LE SECRÉTARIAT POUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA EN 2015-2016 (AU 30 SEPTEMBRE 2016)**

<i>N°</i>	<i>Date et lieu</i>	<i>Nom de la réunion ou de l'atelier</i>	<i>N<sup>bre</sup> de Parties</i>	<i>N<sup>bre</sup> de participants</i>	<i>Niveau de satisfaction</i>
1	Montréal, Canada, du 15 au 17 septembre 2015	Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités pour l'application du Protocole de Nagoya	13	26	S.o.
2	Montréal, Canada, du 28 au 30 octobre	Première réunion du Comité consultatif informel au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	9	9	S.o.
3	Montréal, Canada, au 1 <sup>er</sup> au 3 février 2016	Réunion du Groupe d'experts sur l'article 10 du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages	12	18	S.o.
4	Montréal, Canada, du 6 au 8 avril 2016	Première réunion du Comité de conformité au titre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages	14 <sup>1</sup>	19	S.o.
5	Montréal, Canada, du 15 au 17 juin 2016	Deuxième réunion du Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités pour l'application du Protocole de Nagoya	13	31	S.o.
6	Montréal, Canada, du 20 au 22 juin 2016	Deuxième réunion du Comité consultatif informel au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	11	11	S.o.

<sup>1</sup> Ce nombre représente le nombre de membres du Comité élus par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties ayant participé à la réunion.